



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle**

**Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante  
Sous-direction de la stratégie et de la qualité des formations  
Département des formations du premier cycle**

DGESIP A1-2

n° DGESIP-I2023-002005

Affaire suivie par :

Hélène COUDERT

Tél : 01 55 55 68 04

Mél : helene.coudert@enseignementsup.gouv.fr

Paris, le

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

## **Note de présentation**

Le présent projet d'arrêté a pour objet de fixer le thème du programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année universitaire 2023-2024.

En effet, conformément à la réglementation régissant les programmes des classes préparatoires scientifiques, le thème et les œuvres de français et de philosophie sont fixés pour deux ans et renouvelés par moitié chaque année.

Ainsi, le thème de « Le travail » retenu pour l'année 2022-2023 est reconduit, auquel s'ajoute le second thème « Faire croire », qui a été défini par le groupe de travail réuni le 8 mars 2023. Trois œuvres ont été choisies pour permettre l'étude de ce dernier :

1. « Du mensonge en politique » dans *Du mensonge à la violence* et « Vérité et politique » chapitre VII de *La crise de la culture* (Hannah ARENDT) ;
2. *Lorenzaccio* (Alfred de MUSSET) ;
3. *Les Liaisons dangereuses* (Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS).

Ont participé à ce groupe, placé sous la présidence de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, des représentants des écoles et des concours, des professeurs des classes préparatoires et des membres de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Par ailleurs, il a été décidé conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 janvier 1998, que l'enseignement de français et de philosophie en classes préparatoires d'adaptation de techniciens supérieurs (ATS) s'appuierait notamment sur les deux œuvres mentionnées ci-dessus en 1 et en 2.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement  
supérieur et de la recherche

## **Arrêté du relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2023-2024**

NOR :

**Le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des  
outre-mer et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-19 à D. 612-29 ;

Vu les arrêtés du 3 juillet 1995 modifiés définissant les objectifs de formation et les programmes des classes préparatoires de première année de mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur (MPSI), mathématiques, physique, ingénierie et informatique (MP2I), physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI), physique, technologie et sciences de l'ingénieur (PTSI), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) ;

Vu les arrêtés du 20 juin 1996 modifiés définissant les objectifs de formation et le programme des classes préparatoires de seconde année de mathématiques et physique (MP et MP\*), mathématiques, physiques, informatique (MPI), physique et chimie (PC et PC\*), physique et sciences de l'ingénieur (PSI et PSI\*), physique et technologie (PT et PT\*), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1998 modifié définissant les objectifs de formation et le programme de la classe de technologie pour techniciens supérieurs (ATS) ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2005 modifié définissant les objectifs de formation et le programme de la classe de technologie-biologie (TB) ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du ,

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du ,

**Arrêtent :**

## Article 1<sup>er</sup>

L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2023-2024 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

### Thème 1 : « Le travail »

1. *La condition ouvrière* (Simone WEIL) – Gallimard Collection Folio Essais 2002 n°409, à étudier comme suit :
  - « L'usine, le travail, les machines » (pages 49 à 76 et 205 à 351), sans : « Journal d'usine » (pages 77 à 204) ;
  - Avec : « La condition ouvrière » (pages 389 à 397) et « Condition première d'un travail non servile » (pages 418 à 434).
2. *Par-dessus bord* (version hyper-brève) (Michel VINAVER) – Editions Actes Sud – 2003 ;
3. *Géorgiques* (VIRGILE) – Traduction de Maurice Rat – Editions Flammarion (collection GF).

### Thème 2 : « Faire croire »

1. « Du mensonge en politique » dans *Du mensonge à la violence* et « Vérité et politique » chapitre VII de *La crise de la culture* (Hannah ARENDT) ;
2. *Lorenzaccio* (Alfred de MUSSET) ;
3. *Les Liaisons dangereuses* (Pierre-Ambroise-François CHODERLOS DE LACLOS).

## Article 2

L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires d'adaptation de techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2023-2024 s'appuie notamment sur le thème 2 défini à l'article 1<sup>er</sup>, à travers les œuvres mentionnées en 1 et 2 de ce thème.

## Article 3

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent en Nouvelle-Calédonie.

## Article 4

L'arrêté du 22 avril 2022 publié au Bulletin officiel du 19 mai 2022 relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2022-2023 est abrogé à compter de la rentrée 2023.

## **Article 5**

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale des outre-mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Pour la ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle,

Pour le ministre des outre-mer,  
et par délégation,  
La directrice générale des outre-  
mer,

Anne-Sophie Barthez

Sophie Brocas